



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 27 avril au 1^{er} mai 2020

Tunisie :

- *Le gouvernement tunisien a précisé le déroulement du déconfinement ciblé mis en œuvre à partir du 4 mai 2020 ; de nouveaux décrets-lois ont été adoptés le 23 avril 2020 ; la France, les Etats-Unis et la Banque mondiale ont mobilisé des fonds contre le Covid-19.*
- *Les flux d'IDE entrants bruts totaux à destination de la Tunisie au cours du 1^{er} trimestre 2020 ont chuté de -23,8% sur un an.*
- *La consommation de produits pétroliers en Tunisie a diminué de -21% en mars 2020 sur un an.*
- *La Chambre tuniso-française de commerce et d'industrie (CTFCI) et l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) ont publié fin avril 2020 des enquêtes sur l'impact du Covid-19 sur les entreprises en Tunisie.*
- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté deux projets de loi de garantie de l'Etat pour des prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque africaine de développement (BAD).*

Libye :

- *Le Chef de l'Armée nationale libyenne (ANL), M. Khalifa Haftar s'est autoproclamé le nouveau chef légitime de la Libye et a annoncé « la fin de l'accord de Skhirat » signé en 2015 sous l'égide des Nations Unies.*
- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont atteint 4,35 Mds USD le 28 avril 2020 ; les revenus de la Compagnie pétrolière nationale libyenne se sont élevés 3,42 Mds USD au 1^{er} trimestre 2020, en baisse de -22% sur un an.*
- *Le Conseil présidentiel a prolongé l'interdiction des vols commerciaux ; un appel international à une trêve humanitaire à l'occasion du Ramadan a été lancé, accepté par l'ANL mais rejeté par le Gouvernement d'union nationale (GUN).*

TUNISIE

- *Le gouvernement tunisien a précisé le déroulement du déconfinement ciblé mis en œuvre à partir du 4 mai 2020 ; de nouveaux décrets-lois ont été adoptés le 23 avril 2020 ; la France, les Etats-Unis et la Banque mondiale ont mobilisé des fonds contre le Covid-19.*

Alors que 1 013 cas de contamination au covid-19 et 42 décès ont été confirmés en Tunisie au 2 mai 2020 selon le ministère de la Santé, le président de la République tunisienne M. Kais Saïed, a décidé de proroger l'état d'urgence pour une durée de 30 jours à compter du 30 avril 2020. Par ailleurs, lors d'une conférence de presse tenue le 29 avril 2020, la ministre auprès du Chef de gouvernement, chargée des Grands Projets, Mme Lobna Jeribi, a présenté les grands axes de la stratégie de déconfinement ciblé. i/ La 1^{ère} phase de déconfinement ciblé, qui se déroulera du 4 au 24 mai 2020, concernera 50% de la fonction publique, 50% de l'industrie, 50% du secteur des services, 50% du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), 100% des professions libérales (sauf la coiffure et beauté), et 100% du commerce (sauf l'habillement, les chaussures et les grandes surfaces). ii/ Lors de la 2^{ème} phase (du 24 mai au 4 juin 2020), les secteurs ayant repris leurs activités au cours de la 1^{ère} phase à hauteur de 50%, pourront passer à 75% de leurs capacités. Certaines activités religieuses (prières dans les mosquées), culturelles, sportives, de loisirs et touristiques, pourront reprendre. En outre, les restaurants, cafés, marchés hebdomadaires et centres commerciaux pourront rouvrir. iii/ Durant la 3^{ème} phase (du 4 au 14 juin 2020), les secteurs sus-cités pourront passer à 100% de leurs capacités, et les crèches et jardins d'enfants pourront rouvrir. Le plan gouvernemental de confinement ciblé stipule l'obligation du port des masques et de la distanciation sociale. De plus, les entreprises qui reprendront leurs activités sont appelées à fournir le transport aux salariés. Le secteur du transport reprendra dès le 4 mai 2020, en suivant des règles d'hygiène rigoureuses. Le transport public sera consacré uniquement aux abonnés. Les taxis individuels seront autorisés à transporter 2 clients maximum, et les taxis collectifs 4 clients maximum. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes, les enfants de moins de 15 ans et les personnes à faible immunité devront poursuivre le confinement. Enfin, Mme Jeribi a précisé que les mesures prises seront amendées à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique.

De nouveaux décrets-lois ont été adoptés dans le cadre d'un conseil des ministres présidé le 23 avril 2020 par le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh : i/ un décret-loi rendant possibles des procès à distance ; ii/ un décret-loi visant à soutenir les entreprises économiques subissant les répercussions du Covid-19, à travers la suspension des délais de réalisation des projets et la prolongation de la période de validité des autorisations à investir ; iii/ un décret-loi autorisant les ordonnances électroniques pendant le confinement ; iv/ un décret-loi relatif à la promulgation de dispositions conjoncturelles et exceptionnelles pour suspendre les procédures et les délais dans les domaines de la sécurité sociale et des prestations octroyées par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en faveur des affiliés sociaux et des entreprises.

Selon un [communiqué du 24 avril 2020](#), le gouvernement américain a octroyé 25 M USD supplémentaires à des fins de prévention et de lutte contre le Covid-19 en Tunisie. Ce financement servira à renforcer les capacités des laboratoires, la prévention et le contrôle des infections, l'accès aux services médicaux vitaux et aux produits de première nécessité pour les enfants de familles vulnérables, et le soutien psychosocial pour aider les familles touchées. De plus, la [Banque mondiale a annoncé le 30 avril 2020](#) avoir approuvé un nouveau projet de 20 M USD pour aider la Tunisie à renforcer les capacités du secteur de la santé face au Covid-19. Le communiqué précise que ce projet « *complète une allocation antérieure de 15 M USD, mise à disposition début avril pour les dépenses de santé d'urgence, par le biais de fonds d'un projet existant. (...) Jusqu'à 100 M USD supplémentaires du portefeuille existant de la Banque mondiale seront réaffectés pour financer des prestations sociales supplémentaires, ainsi que des subventions aux PME.* » Enfin, la France a fourni une aide d'urgence à la Tunisie : 6 000 tenues de protection complète, 55 000 paires de gants chirurgicaux, plusieurs dizaines d'appareils laser de prise de température à distance, d'appareils respiratoires en milieu contaminé, de paires de lunettes de protection, et plusieurs centaines de tests de détection rapides Covid-19 et de masques FFP2. Lors d'un entretien téléphonique le 1^{er} mai 2020, M. Elyes Fakhfakh et M. Edouard Philippe, Premier ministre français, ont fait part de leur volonté commune de renforcer, dans ces circonstances exceptionnelles, les relations de coopération entre les 2 pays.

- *Les flux d'IDE entrants bruts totaux à destination de la Tunisie au cours du 1^{er} trimestre 2020 ont chuté de -23,8% sur un an.*

Selon des données de l'Agence de promotion des investissements étrangers (FIPA), les flux d'investissements internationaux entrants en Tunisie (IDE et investissements de portefeuille) ont diminué de -24,1% sur le 1^{er} trimestre (T1) 2020 en glissement annuel (g.a.), à 462 M TND (147 M EUR). Les flux d'IDE, qui représentent la quasi-totalité des flux d'investissements étrangers (99,6% au T1 2020), ont baissé de -23,8% en g.a. à 460 M TND (146 M EUR) au T1 2020, tandis que les flux d'investissements de portefeuille, plus résiduels, ont chuté de -58,2% en g.a. à 1,9 M TND (0,6 M EUR) au T1 2020. Les flux d'IDE ont baissé dans l'ensemble des secteurs à part l'agriculture au T1 2020 (+573,5% en g.a. à 3,9 M TND), qui représente une part minime des flux d'IDE entrants en Tunisie (moins de 1%). *A contrario*, les flux d'IDE ont baissé dans les secteurs de l'énergie (-18,6% en g.a. à 233 M TND), de l'industrie (-21,5% à 203 M TND) et des services (-65,5% à 20 M TND).

- *La consommation de produits pétroliers en Tunisie a diminué de -21% en mars 2020 sur un an.*

L'Observatoire National de l'Energie et des Mines a publié un rapport sur « *L'impact du Covid-19 sur la demande de l'énergie en Tunisie / mars 2020* ». i/ Côté demande : la consommation en Tunisie de produits pétroliers a diminué de -21% en mars 2020 en glissement annuel (g.a.), alors qu'elle progressait au cours des deux premiers mois de 2020 en g.a. La baisse a été particulièrement élevée pour le kérosène (consommation en recul de -56% en mars 2020 en g.a.), et dans une moindre mesure pour le fuel industriel (-30%), l'essence (-25%) et le gasoil (-19%). *A contrario*, la consommation du gaz de pétrole liquéfié (GPL), utilisé majoritairement dans le secteur résidentiel, a augmenté de +13%. ii/ Côté offre : La production d'hydrocarbures en Tunisie a été peu affectée par le confinement. En revanche, la quantité de gaz transitant de l'Algérie vers l'Italie via la Tunisie a diminué en raison de la baisse de la demande en Europe. Le 2 mai 2020, le ministère de l'Energie a précisé que la révision des prix des carburants est désormais mensuelle, comme décidé le 31 mars 2020. Il a ajouté que l'ajustement du prix de vente des carburants ne peut pas dépasser +/-1,5% du prix de vente en vigueur depuis la dernière modification.

- *La Chambre tuniso-française de commerce et d'industrie (CTFCI) et l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) ont publié fin avril 2020 des enquêtes sur l'impact du Covid-19 sur les entreprises en Tunisie.*

Une enquête a été réalisée par la CTFCI au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril 2020 concernant l'impact du Covid-19 sur un échantillon de 146 entreprises adhérant à la CTFCI, et opérant dans les secteurs industriels et les services. Selon les résultats obtenus, si 99% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont pu payer les salaires du mois de mars 2020, seules 70% d'entre-elles estiment avoir la capacité de payer ceux d'avril, et 60% pensent que la crise du Covid-19 aura un impact négatif sur la pérennité de leur entreprise. En outre, 58% jugent les mesures annoncées par le gouvernement insuffisantes. Les entreprises interrogées proposent des mesures supplémentaires, telles que la création d'un fond de restructuration des PME ou encore une amélioration de l'accès à un crédit bonifié et garanti par l'Etat. En parallèle, l'IACE a publié le 28 avril 2020, une étude sur un échantillon de 600 entreprises tunisiennes, réalisée les 12 et 13 avril 2020. Elle révèle que 87% des entreprises ont pu payer en intégralité les salaires du mois de mars 2020. Concernant le mois d'avril, seules 54% des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles pourraient régler le salaire de leurs employés en intégralité. L'enquête de l'IACE souligne le rôle essentiel du crédit aux entreprises pour le paiement des salaires : 26,2% d'entre-elles y ont eu recours durant le mois de mars et 29,6% comptaient y avoir recours en avril.

- *L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté deux projets de loi de garantie de l'Etat pour des prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque africaine de développement (BAD).*

Deux projets de loi ont été adoptés par l'ARP le 24 avril 2020, concernant : i/ L'approbation de l'accord de garantie conclu le 30 janvier 2020 entre la Tunisie et la BIRD, relatif au financement d'un crédit de 428 M TND destiné à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz. ii/ L'approbation de l'accord de garantie conclu le 17 décembre 2019 entre la Tunisie et la BAD, relatif au financement d'une ligne de crédit via la BH destinée aux PME et aux sociétés actives dans les secteurs de la santé, des logements sociaux, de l'industrie et des énergies renouvelables.

LIBYE

- *Le Chef de l'Armée nationale libyenne (ANL), M. Khalifa Haftar s'est autoproclamé le nouveau chef légitime de la Libye et a annoncé « la fin de l'accord de Skhirat » signé en 2015 sous l'égide des Nations Unies.*

Le maréchal Haftar s'est autoproclamé le nouveau chef légitime de la Libye, déclarant « *accepter le mandat soumis par le peuple* » pour gouverner le pays, lors d'un discours télévisé prononcé le 27 avril 2020. Le maréchal a également annoncé « *la fin de l'accord de Skhirat* », signé en 2015 sous l'égide des Nations Unies, dont est issu le gouvernement d'union nationale (GUN). Le Conseil présidentiel (CP) du GUN a condamné ce coup d'État, et a appelé les membres de la Chambre des représentants (CdR) à se joindre à leurs collègues de Tripoli pour entamer un dialogue constructif et parvenir à une solution par les urnes. Le Haut Conseil d'État a dénoncé un coup d'État du maréchal visant à couvrir sa défaite militaire à Tripoli. La communauté internationale a rapidement réagi : plusieurs pays ont affirmé que l'accord de Skhirat restait le seul cadre politique internationalement reconnu en Libye, et que les décisions unilatérales ne résoudraient pas la crise. Le discours de M. Haftar s'oppose à celui de son ancien allié, M. Aguila Saleh, président de la CdR, qui a proposé le 23 avril 2020 une initiative politique fondée sur la restructuration de l'exécutif, dans le cadre de l'accord de Skhirat : i/ Chacune des 3 régions de la Libye doit choisir ses représentants au CP sous l'égide des Nations Unies ; ii/ Le CP nomme un 1^{er} ministre et ses députés représentant les 3 régions, pour former un gouvernement, présenté à la CdR pour un vote de confiance ; iii/ Un comité d'experts et d'intellectuels est formé pour rédiger une Constitution, puis des élections présidentielles et parlementaires se tiendront ; iv/ L'ANL contribuera à la sécurité du pays, et le nouveau CP assumera les fonctions de commandant en chef des forces armées durant cette phase ; v/ La CdR continue d'exercer son rôle d'autorité législative jusqu'à l'élection d'une nouvelle CdR ; vi/ Le territoire d'où est issu le président du CP ne choisit pas le 1^{er} ministre ; vii/ Le président du CP et ses adjoints ne sont pas autorisés à se présenter lors des 1^{ères} élections présidentielles ; viii/ Les forces armées nomment le ministre de la Défense.

- *Les pertes dues à la fermeture des installations pétrolières ont atteint 4,35 Mds USD le 28 avril 2020 ; les revenus de la Compagnie pétrolière nationale libyenne se sont élevés 3,42 Mds USD au 1^{er} trimestre 2020, en baisse de -22% sur un an.*

[Selon un bulletin officiel de la Compagnie pétrolière nationale libyenne](#) (National Oil Corporation - NOC), les pertes financières depuis le 17 janvier 2020, liées à la fermeture des installations pétrolières, ont atteint 4,35 Mds USD le 28 avril 2020. La production journalière de pétrole était limitée à 95 077 barils le 28 avril 2020. Les [revenus de la NOC](#) se sont élevés à environ 1,09 Md USD en mars 2020, en baisse de -29% en g.a. mais en hausse de +97% en glissement mensuel (g.m.) grâce à la perception des revenus des ventes réalisées en janvier. Les revenus du mois de mars 2020 étaient principalement liés aux ventes de pétrole brut (92,5%) et de gaz et condensés (7,4%). Les revenus de la NOC ont ainsi atteint 3,42 Mds USD sur l'ensemble du 1^{er} trimestre 2020, soit -22% en g.a.

- *Le Conseil présidentiel a prolongé l'interdiction des vols commerciaux ; un appel international à une trêve humanitaire à l'occasion du Ramadan a été lancé, accepté par l'ANL mais rejeté par le Gouvernement d'union nationale (GUN).*

63 cas de contamination au Covid-19 et 3 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 3 mai 2020. Le CP a prolongé l'interdiction des vols commerciaux pour 15 jours à compter du 25 avril 2020. Un [nouvel appel à une trêve humanitaire](#) en Libye a été lancé le 25 avril 2020 par la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Union européenne, pour le mois de Ramadan. En réponse, l'ANL a annoncé le 29 avril 2020 une suspension unilatérale de ses opérations militaires durant ce mois. Le lendemain, le GUN a rejeté la trêve telle que proposée par l'ANL, tout en proposant de reprendre le dialogue 5 +5 supervisé par la Mission d'Appui des Nations Unies en Libye.